

**Compte-rendu succinct
du Conseil Municipal
du lundi 19 février 2018**

Madame le Maire ouvre la séance à 19 h 02.

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JANVIER 2018

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du lundi 15 janvier 2018

Le procès-verbal de la séance du lundi 15 janvier 2018 est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal, après prise en compte des remarques et demandes de compléments d'informations formulées par Messieurs DROUET et LUMINEAU.

FONCTIONNEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL

1- Election d'un délégué au CCAS

Le Conseil Municipal, après un vote à bulletin secret qui a donné, pour 29 votants, 22 voix pour et 7 bulletins blancs, élit Monsieur MARCHAND comme nouveau membre du Conseil d'Administration du CCAS suite à la démission de Monsieur DROUET.

FINANCES

2- Rapport d'Orientations Budgétaires

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, prend acte de la présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires qui n'a fait l'objet d'aucune remarque, ni d'aucune discussion.

3- Autorisation d'engagement, de liquidation et de mandatement de dépenses d'investissements avant adoption du Budget Général 2018

Le Conseil Municipal, après un vote à main levée qui a donné, pour 29 votants, 22 voix pour et 7 abstentions, autorise Madame le Maire à engager, liquider, mandater, jusqu'au vote du Budget Général 2018, les dépenses d'investissements présentées en séance, pour un montant total de 125 320,00 € TTC.

4- Tarifs communaux 2018 - Ouverture expérimentale d'un espace jeunes aux vacances de printemps

Le Conseil Municipal, après un vote à main levée qui a donné, pour 29 votants, 22 voix pour et 7 voix contre, fixe les tarifs de l'espace jeunes tels qu'indiqués ci-dessous :

Adhésion annuelle	5,00 €
Stage	4,00 € par jour
Atelier	2,00 €
Sortie ½ journée	4,00 €
Sortie à la journée	8,00 €
Accueil libre	gratuit

Cet espace jeunes sera ouvert pendant 9 jours à titre expérimental, du 25 avril au 5 mai 2018 (fermeture les 28 et 29 avril).

5, 6– Programme départemental d’accession à la propriété – Renouvellement de l’aide financière attribuée pour l’année 2018

En partenariat avec le Conseil Départemental :

Délibération n°5 – Eco-PASS :

Le Conseil Municipal, à l’unanimité des votants :

- décide de renouveler l’aide financière Eco-PASS,
- décide que l’aide accordée par bénéficiaire soit de 1 500,00 € quelle que soit la composition du ménage,
- arrête à cinq le nombre de primes à attribuer pour l’année 2018,
- décide de limiter cette aide à l’hyper-centre ainsi qu’à ses première et seconde couronnes,
- décide de confier l’instruction des demandes d’aides à l’ADILE,
- autorise Madame le Maire à verser les primes aux acquéreurs au vu des vérifications de l’ADILE,
- autorise Madame le Maire à signer tout document à intervenir.

Délibération n°6 – Passeport Accession :

Le Conseil Municipal, à l’unanimité des votants :

- décide de continuer à apporter une aide forfaitaire de 1 500,00 € aux ménages respectant les conditions suivantes :
 - dont les ressources ne dépassent pas les plafonds ouvrant droit au prêt à taux zéro,
 - qui sont primo-accédants au sens du prêt à taux zéro (ne pas avoir été propriétaire dans les 2 dernières années de sa résidence principale),
 - qui construisent un logement neuf respectant la RT2012 en vue de l’occuper à titre de résidence principale sur le lotissement communal de La Balière,
- arrête le nombre de primes à cinq par année civile,
- autorise Madame le Maire à attribuer et verser ladite prime aux acquéreurs éligibles au vu de la vérification faite par l’ADILE des documents ci-après :
 - avis d’imposition N-2 du/des bénéficiaire(s),
 - offre de prêt délivrée par l’établissement bancaire,
 - attestation de propriété délivrée par le notaire,
- autorise Madame le Maire à signer tout document à intervenir.

ECONOMIE

7– Licence IV du Bar Le Caveau

Le Conseil Municipal, à l’unanimité des votants :

- décide d’acquérir la licence IV du bar Le Caveau, détenue par Madame GOBIN, au prix de 3 000,00 €,
- autorise Madame le Maire à signer la convention d’acquisition correspondante.

URBANISME

8– Lotissement Les Bourochelles – Convention de transfert des espaces communs

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- accepte le transfert des équipements du lotissement de la SAS Les Bourochelles Immobilières dans le domaine public communal,
- autorise Madame le Maire à signer la convention correspondante.

PROGRAMMES DE SUBVENTIONS – MURS EN PIERRE DE PAYS

9, 10– Programmes d'aides à la restauration, construction, reconstruction de murs en pierre de pays – Octroi de subventions

Délibération n°9 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, décide de verser une subvention de 2 055,11 € à Monsieur PREAULT, pour la restauration de son mur en pierre de pays.

Délibération n°10 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, décide de verser une subvention de 4 000,00 € à Madame DELHOMME, pour la restauration de son mur en pierre de pays.

ELECTRIFICATION

11– Convention SyDEV – Implantation d'un éclairage rue de La Faucherie

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- accepte la proposition du SyDEV relative à la création d'un point d'éclairage rue de La Faucherie, pour une participation communale de 323,00 € (70 % du coût des travaux),
- autorise Madame le Maire à signer la convention correspondante.

12– Convention SyDEV – Programme annuel de rénovation de l'éclairage public pour 2018

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- accepte la proposition du SyDEV relative au programme de rénovation de l'éclairage public pour l'année 2018, pour une participation communale de 20 000,00 € (50 % du coût annuel),
- autorise Madame le Maire à signer la convention correspondante.

ENFANCE - JEUNESSE - EDUCATION

13– Rentrée scolaire 2018-2019 – Procédure de gel d'un emploi d'enseignant à l'école Françoise Dolto

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, exprime son désaccord quant au projet de gel du 4^{ème} poste d'enseignant de l'école maternelle Françoise Dolto.

PERSONNEL COMMUNAL

14– Tableau des effectifs – Emplois saisonniers

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- décide de recruter les emplois saisonniers suivants :
 - un poste d'Opérateur des Activités Physiques et Sportives de 2 mois à temps complet afin d'assurer la surveillance de la baignade au lac pour cet été,
 - un poste d'Adjoint Technique saisonnier à temps complet pour 2,5 mois au service « espaces verts »,
 - un poste d'Adjoint Technique saisonnier à mi-temps pour le service « voirie – propreté urbaine » pour 2 mois,
 - un poste d'Adjoint Administratif saisonnier à temps complet pour 1,5 mois au service « accueil du public »,
 - trois postes d'Adjoints du Patrimoine saisonnier à temps complet pour 2 mois afin d'assurer les visites guidées au château et à l'église Notre Dame du Vieux Pouzauges.
- décide d'inscrire les crédits nécessaires au budget.

Madame le Maire lève la séance à 20 h 30.